

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM

DAIRA DE MESRA

COMMUNE DE MESRA

N° /S.T /25

NIF : 0857 2722 9000 137

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'APC de Mesra informe que suite à l'avis d'appel d'offre ouvert parue dans les journaux nationaux (ED-DIWAN - **الدوري**) jusqu'au **04/09/2025** qu'a l'issue d'analyse des offres les projets a été attribué provisoirement comme suit :

N°	INTITULE DU PROJET	DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	LA NOTE EST ATTRIBUE	MONTANT DU PROJET	DELAI D'Exécution	NIF	Observation
01	AMENAGEMENT URBAIN 120 LOGTS BELLE VUE CITE 19 MARS 1962	Sarl Real El Farouk Travaux Publics Mostaganem	55,98 Points	15 510 918,00 DA	89 Jours	001627019004449	OFFRE MOINS DISANTE

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune dans les dix (10) jours à compter de la date de la parution du présent avis conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Pour les autres soumissionnaires sont invitées de se rapprocher au bureau des marchés publics de l'APC au plus tard trois (03) jours à compter de premier jour de la publication de présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

MESRA LE :

LE PRESIDENT DE L'APC